

**Commune de Sochaux (25600)**  
**DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**  
**Décision n° 000038/2014**

**Objet :**

**REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) DE LA COMMUNE DE SOCHAUX  
 VALANT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - AVENANT N° 1**

Monsieur le Maire expose :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T);

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 avril 2014 visée en Sous-Préfecture le 14 avril 2014,

Il a été décidé ce qui suit :

Pour être plus proche du temps de travail par phase, une nouvelle répartition des modalités de paiement est adoptée :

Principales phases	Modalités de paiement
Phase 1 : Diagnostic et enjeux	20 %
Phase 2 : PADD	20 %
Phase 3 : OA	15 %
Phase 4 : règlement et zonage	15 %
Phase 5 : arrêt du projet par le CM	20 %
Phase 6 : approbation du PLU	10 %

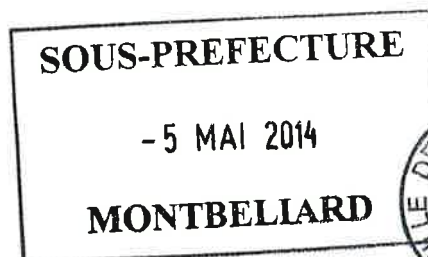
De plus, à la demande de URBICAND, l'article 5 « paiement » du marché de prestations intellectuelles est modifié comme suit :

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues par paiement direct aux comptes des 2 co-traitants, à savoir : URBICAND et CAEI selon la répartition suivante :

REPARTITION DES PAIEMENTS ENTRE CO-TRAITANTS				
Missions	%	Total phase	URBICAND	CAEI
Phase 1	20	7 840.00	6 122.40	1 717.60
Phase 2	20	7 840.00	6 122.40	1 717.60
Phase 3	15	5 880.00	4 591.80	1 288.20
Phase 4	15	5 880.00	4 591.80	1 288.20
Phase 5	20	7 840.00	6 122.40	1 717.60
Phase 6	10	3 920.00	3 061.20	858.80
TOTAL HT	100	39 200.00	30 612.00	8 588.00

**Ces modifications n'ont pas d'incidence financière sur le montant du marché**

La présente délibération fera l'objet d'une information lors d'un prochain Conseil Municipal.



Fait à Sochaux, le 28 avril 2014  
 En quatre exemplaires.



Le Maire,

*Albert MATOCQ-GRABOT*  
 Albert MATOCQ-GRABOT

Transmise en S/Préfecture le : 05/05/2014  
 Notifiée le : 05 MAI 2014  
 Affichée le : 06 MAI 2014